



## MISE EN DEMEURE

Dans le cadre du contrat **N°51/DOT Alger Centre/SDFS/DMP/2022** du **09/11/2022** conclu entre la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre et l'entreprise **ETB TCE HAMMANI TAHAR** sis au **groupe 12 N°368 Cité SAIDAT MEKHADMA OUARGLA**, portant sur la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée principale du Complexe Aissat Idir, il a été constaté un retard considérable par rapport à la finalisation des travaux.

Par conséquent, vous êtes mis en demeure pour achever les travaux non encore réalisés dans les délais contractuels.

M. BENCHAAABANE Abderrahmane  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications d'Alger Centre  
12 MARS 2023